

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2621

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 26 février 2024, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2621 modifiant le règlement numéro 2574 *Autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de réhabilitation et/ou remplacement de conduite d'eau et d'égouts sanitaire et pluvial et de réfection de la chaussée pour plusieurs rues dans le secteur de Saint-Janvier décrétant lesdits travaux et autres travaux connexes requis tel la décontamination des sols et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins*, afin d'augmenter le montant de la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 764 000 \$, soit pour tenir compte de l'augmentation des coûts des travaux.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter, le 18 mars 2024;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 15 avril 2024.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 15 avril 2024

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate